Version préliminaire

Répertoire des programmes d'aide gouvernementale

à l'usage des entreprises
du secteur des communications

Québec, avril 1984

Québec

Version préliminaire

Répertoire des programmes d'aide gouvernementale

à l'usage des entreprises
du secteur des communications

Québec, avril 1984

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications
Direction générale des politiques

Edition réalisée à la
Direction des communications du
Ministère des Communications du Québec

Dépôt légal - 2e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-10917-1
(c) Gouvernement du Québec, 1984

TABLE DES MATIERES

	Page
AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	3
SECTION 1: LES CHANGEMENTS DE LA DERNIERE ANNEE	5
SECTION 2: INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE	13
2.1 Programmes concernant les idées novatrices et la recherche et développement (produits et procédés)	14
2.2 Programmes concernant le financement à l'investissement et à la production (implantation d'usines, modernisation et agrandissement, etc.)	31
2.3 Programmes concernant la commercialisation (marchés intérieur et extérieur)	50
2.4 Programmes concernant la gestion et la main-d'oeuvre (création d'emplois, formation, etc.)	63
2.5 Programmes spécifiques au secteur des communications...	82
SECTION 3: COORDONNEES (ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE) DES PRINCIPAUX ORGANISMES DISPENSATEURS D'AIDE	87
SECTION 4: ENQUETE SUR LE CONTENU DU REPERTOIRE ET SUR LES EXPERIENCES AVEC LES ORGANISMES DISPENSATEURS D'AIDE	99
BIBLIOGRAPHIE	103

AVANT-PROPOS

A l'occasion du Sommet sur les communications, il a beaucoup été discuté d'aide gouvernementale. C'est pourquoi nous vous présentons aujourd'hui le répertoire des programmes d'aide gouvernementale. Celui-ci n'est pas exhaustif, mais il concerne les programmes qui ont une certaine pertinence pour les entreprises du secteur des communications.

Cette version du répertoire est préliminaire et elle inclut un questionnaire d'enquête, pour fins de commentaires. Une version finale sera publiée après réception de ceux-ci.

Nous osons espérer que ce répertoire sera un outil précieux pour les intervenants du domaine des communications.

INTRODUCTION

Au fil des ans, le domaine de l'aide gouvernementale est devenu complexe tant par le nombre élevé d'intervenants et de programmes que par la multiplicité des objectifs poursuivis par ceux-ci. C'est également un domaine en constante évolution, évolution qui se traduit par la disparition et l'apparition de programmes ainsi que par la transformation et la création de nouveaux organismes.

A titre d'exemple, les principaux programmes d'aide des deux paliers gouvernementaux ont été transformés en profondeur depuis la fin de 1982. En effet, en décembre 1982, la Société de développement industriel du Québec (S.D.I.) terminait une révision de l'ensemble de ses programmes. De même, la fusion des deux principaux ministères à vocation économique du gouvernement fédéral (Industrie et Commerce et Expansion économique régionale) en un ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) entraînait un bouleversement des programmes de ces deux organismes. Enfin, à l'automne 1983, le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration modifiait également en profondeur ses programmes de création d'emplois.

De plus, la création du ministère de la Science et de la Technologie (MST) et les modifications apportées au mandat de la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC) transformaient également certaines données sur le plan de l'aide gouvernementale.

Considérant que les derniers répertoires et guides connus remontent à 1981 (à l'exception du guide des services offerts à l'exportateur québécois, 2e trimestre 1983)et considérant ces bouleversements, il est apparu pertinent de réaliser le présent répertoire.

L'objectif principal du répertoire est de faciliter la recherche d'aide pour les entreprises du secteur des communications. Secondairement, il pourra servir d'instrument d'analyse, afin d'évaluer l'adéquation de programmes aux besoins des entreprises.

Le répertoire est essentiellement un inventaire documenté, le plus exhaustif possible, des programmes[1] qui peuvent s'adresser aux entreprises du secteur des communications. Les principales variables sont: le titre du programme, l'organisme responsable, les objectifs et les formes d'aide, les critères d'admissibilité et enfin, une évaluation de la pertinence des programmes pour les entreprises du secteur. Le répertoire est structuré selon le cycle industriel de production d'un produit ou d'un service, c'est-à-dire: idée novatrice et recherche et développement, étape de production (financement à l'investissement), main-d'oeuvre (formation et création d'emplois) et enfin, commercialisation tant sur les marchés intérieurs que sur les marchés extérieurs. De plus, une section sur les programmes s'adressant spécifiquement aux entreprises du secteur des communications est ajoutée, même si ceux-ci sont relativement peu nombreux. Il devrait être actualisé annuellement, à la période jugée la plus appropriée.

Compte tenu que la présente version du répertoire n'est que préliminaire, nous y avons inclus un questionnaire afin de connaître les commentaires des usagers, ainsi que les expériences des entreprises avec les organismes dispensateurs d'aide (section 4). Egalement, nous avons rédigé une section sur les principaux changements qui ont eu cours dans les programmes d'aide au cours de la dernière année (section 1) et une section sur les coordonnées (adresse et téléphone) des principaux organismes dispensateurs d'aide (section 3), où il est toujours possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les programmes.

---

1. A quelques exceptions près (CRIO, PARI-C, Service consultatif de la main-d'oeuvre), le répertoire n'inclut que des programmes à incidence monétaire.

SECTION 1: LES CHANGEMENTS DE LA DERNIERE ANNEE

Considérant que la dernière année a été très fertile en bouleversements dans l'ensemble des programmes d'aide des deux paliers gouvernementaux, nous avons cru utile d'inclure cette section, afin de faire connaître les principaux changements. Malheureusement, certains changements sont tellement récents qu'il est difficile non seulement de les évaluer mais également de les décrire.

Organismes provinciaux:

Le premier organisme à entreprendre une révision de ces programmes fut la Société de développement industriel (S.D.I.). Inscrite dans la foulée du virage technologique et opérationnelle en décembre 1982, cette révision avait pour but de créer de nouveaux programmes pour combler certaines lacunes d'une part, et de procéder à un regroupement de programmes en fonction des besoins stratégiques des entreprises d'autre part. On en profitait également pour réviser les critères d'admissibilité aux programmes, tant du point de vue de la nature des activités des entreprises que du point de vue de leur performance. Ainsi, les notions de tertiaire moteur, d'entreprises à technologie moderne et d'entreprises dynamiques étaient introduites dans les programmes. Le tableau synoptique à la fin du présent chapitre donne un aperçu des principaux changements apportés aux programmes de la S.D.I.

Organismes fédéraux:

La fusion des deux ministères à vocation économique, Industrie et Commerce et Expansion économique régionale, a également amené une réforme des programmes d'aide de ces deux entités. Ainsi a-t-on créé le programme d'aide au développement industriel et régional (P.D.I.R.) qui devient le cheval de bataille du nouveau ministère.

Il s'agit d'un programme intégré qui permet d'accorder de l'aide aux entreprises selon le cycle de mise au point d'un produit ou de l'expansion d'une société, c'est-à-dire l'infrastructure industrielle, l'innovation, les installations (implantation d'usines), la modernisation et l'agrandissement, la commercialisation et la réorganisation (renouveau industriel). Le nouveau programme sera plus simple et plus souple et il permettra particulièrement de répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises.

Le tableau des changements indique quels sont les anciens programmes que regroupe le P.D.I.R. Par contre, certains programmes, tels que le programme de développement industriel et commercial (P.D.I.C.) de l'Office canadien pour un renouveau industriel (O.C.R.I.), le programme de développement des marchés d'exportation (P.D.M.E.), le programme de prêts aux petites entreprises (P.P.E.), le programme de développement et de promotion touristique et certains programmes plus spécifiques continuent d'exister.

Le P.D.I.R. est une création ambitieuse puisqu'il intègre également des objectifs de développement régional par le biais de l'indice de disparité régionale. Le niveau de l'aide devient ainsi fonction de cet indice, basé sur un calcul incluant des facteurs tels que le taux de chômage, le revenu par habitant et la capacité financière de la province et ce, pour chacune des 260 divisions de recensement du Canada. Le résultat est une division en quatre paliers et le niveau de l'aide accordée (de 0 à 100% des dépenses admissibles) est fonction de l'appartenance à l'un ou à l'autre de ces paliers. Enfin, le P.D.I.R. modifie les critères d'admissibilité des entreprises, étendant l'aide autrefois réservée aux entreprises manufacturières, à certains secteurs de services liés à l'industrie (sic) ainsi qu'à l'industrie touristique.

Le nouveau programme est opérationnel depuis juillet 1983. A noter cependant que pour une courte période, il y aura chevauchement entre les anciens et le nouveau programme, afin de faciliter son intégration. Considérant sa jeunesse, il est très difficile de réaliser une évaluation de ce nouveau programme.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration est le troisième organisme gouvernemental à avoir réalisé une réforme de ses programmes d'aide (en particulier de ses programmes de création d'emplois). Cependant, cette réforme n'est opérationnelle que depuis peu et nous ne pouvons qu'en préciser les modifications. Elle avait pour but de réduire le nombre de programmes (de 12 à 4) et de mieux orienter la stratégie relative au marché du travail pour les années 1980.

Le fusionnement des programmes de création d'emplois a eu pour résultat la création des quatre programmes suivants: Canada au Travail, Croissance de l'emploi au palier local (CLE), Compagnie de travailleurs et Accès-carrière. On se réfèrera au tableau qui suit pour connaître les programmes qui disparaissent à la faveur de ces quatre nouveaux programmes.

Voici donc brièvement résumés quels ont été les principaux changements dans les programmes gouvernementaux d'aide, au cours de la dernière année.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES CHANGEMENTS

ORGANISME	NOUVEAUX PROGRAMMES	ANCIENS PROGRAMMES
SDI	Aide aux activités de recherche et d'innovation	- Sans équivalence
	Aide à l'investissement pour les laboratoires de recherche	- Sans équivalence
	Aide à l'industrie électronique	- Sans équivalence
	Aide à l'exportation	- Assistance financière à l'exportation - Mise en place de consortiums à l'exportation
	Aide à l'investissement manufacturier	- Subventions au développement des entreprises manufacturières à forte croissance. - Subventions à l'entreprise manufacturière oeuvrant dans des secteurs à technologie moderne
	Financement des entreprises manufacturières	- Sans changement
	Programme de financement des entreprises	- Programme d'urgence d'aide à la PME

ORGANISME	NOUVEAUX PROGRAMMES	ANCIENS PROGRAMMES
MEIR*	Programme de développement industriel et régional (P.D.I.R.)	- le programme d'expansion des entreprises (P.E.E.); - la loi sur les subventions au développement régional (LSDR); - le programme d'aide à l'accroissement de la productivité aux moyens de technique (A.A.P.T.); - le programme d'aide à la micro-électronique (P.A.M.); - les programmes de zones spéciales de Montréal et des Iles-de-la-Madeleine; - le programme d'aide à l'industrie (P.A.I.); - le programme coopératif d'expansion des marchés d'outre-mer (P.C.E.M.O.).

* Ministère de l'Expansion industrielle régionale.

ORGANISME	NOUVEAUX PROGRAMMES	ANCIENS PROGRAMMES
Emploi et Immigration	Canada au travail	- Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) - Projets de développement communautaire du Canada (PDCC)* - Projets d'été Canada* - Programme d'emploi communautaire (PEC) - Programme de création d'emplois de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage
	Croissance locale de l'emploi (CLÉ)	- Projets de développement communautaire du Canada (PDCC)* - Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE)* - Programme d'aide au développement économique local (ADEL)

* Composantes du programme seulement.

ORGANISME	NOUVEAUX PROGRAMMES	ANCIENS PROGRAMMES
Emploi et Immigration	Compagnies de travailleurs	- Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE)* - Compagnie de jeunes travailleurs - Projets de développement communautaires du Canada (PDCC)*
	Accès-Carrière	- Programme de subvention salariale transférable (PSST) - Programmes d'emplois pour les innovations technologiques (PEIT) - Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi (P.D.P.E.) - Stages d'Eté-Canada* - Projets de services communautaires du Canada (P.S.C.C.)

* Composantes du programme seulement.

SECTION 2: INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE

Afin de faciliter la consultation du répertoire, nous avons subdivisé la nomenclature des programmes en quatre sous-catégories qui représentent les étapes du cycle de production d'un produit ou d'un service, plus une cinquième qui concerne les programmes spécifiques au secteur des communications. Ces sous-catégories sont les suivantes:

2.1 Programmes concernant les idées novatrices et la recherche et développement (produits et procédés)

2.2 Programmes concernant le financement à l'investissement et à la production (implantation d'usines, modernisation et agrandissement, etc.)

2.3 Programmes concernant la commercialisation (marchés intérieur et extérieur)

2.4 Programmes concernant la gestion et la main-d'oeuvre (création d'emplois, formation, etc.)

2.5 Programmes spécifiques du secteur des communications

La seule variable qui requiert une explication est celle de la pertinence des programmes. Celle-ci est analysée sur une échelle de 1 à 4, quatre étant la pertinence la plus forte et un une pertinence très faible. Il s'agit d'un jugement sur la valeur du programme pour les entreprises du secteur des communications, jugement qui fait intervenir des facteurs du type valeur incitative, valeur de développement et valeur de dépannage.

2.1 PROGRAMMES CONCERNANT LES IDEES NOVATRICES ET LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (PRODUITS ET PROCEDES)

Liste des programmes

NOM	ORGANISME
P.D.I.R. (Programme de développement industriel et régional)	Ministère de l'Expansion industrielle régionale
P.D.I.C. (Programme de développement industriel et commercial)	Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI)
P.A.R.I. (Programme d'aide à la recherche industrielle)	Conseil national de recherches du Canada (CNRC)
C.R.I.O. (Centre de recherche industrielle du Québec)	C.R.I.O.
PROGRAMME D'AIDE AUX ACTIVITES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION	Société de développement industriel (S.D.I.)
AMORTISSEMENTS DIRECTS	Revenu Canada
CREDIT D'IMPOT A L'INVESTISSEMENT	Revenu Canada
CREDIT D'IMPOT A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	Revenu Canada
CREDIT D'IMPOT	Ministère du Revenu du Québec
PROPOSITIONS SPONTANEES	Ministère de l'Approvisionnement et des Services

NOM DU PROGRAMME:

P.D.I.R.

(Programme de développement industriel et régional)

Organisme responsable:

Ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Objectifs du programme:

Accorder une aide directe aux industries de toutes les régions selon le cycle de mise au point d'un produit ou de l'expansion d'une société, le tout en fonction des disparités régionales.

Forme d'aide et durée:

- subventions;
- contributions remboursables;
- prêts participatifs;
- garanties de prêts.

Admissibilité:

Particuliers, associations, sociétés de personnes, coopératives, organismes sans but lucratif.

Pertinence: 4

NOM DU PROGRAMME:

P.D.I.C.

(Programme de développement industriel et commercial)

- contribution pour études (élaboration de projets d'innovation)

- contribution pour des projets d'innovation

Organisme responsable:

OCRI (Office canadien pour un renouveau industriel)

Objectifs du programme:

Favoriser le renforcement et la diversification de la structure économique de régions largement dépendantes des industries du textile, du vêtement et de la chaussure.

Forme d'aide et durée:

75% des frais d'experts-conseil, contributions, prêts directs, assurance-prêts; 75% des coûts d'un projet de recherche pour des produits et/ou des procédés nouveaux ou améliorés.

Admissibilité:

Entreprises de fabrication et transformation et entreprises qui exercent "certaines activités commerciales"

Pertinence: 3

Remarques particulières:

- Zones désignées seulement [Mauricie (Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Grand-Mère, Shawinigan), Bois-Francs (Drummondville, Victoriaville, Princeville et Plessisville), Cantons de l'Est (Sherbrooke, Magog) et Valleyfield]

- Fin du programme prévue pour 1986.

NOM DU PROGRAMME:

P.A.R.I.

(Programme d'aide à la recherche industrielle)

(Divisé en 6 volets):

1. PARI-C

Organisme responsable

Conseil national de recherches du Canada (CNRC) conjointement avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

Objectifs du programme:

Encourager l'industrie canadienne à exécuter des travaux de R et D.

Objectifs du volet:

Dispenser des services consultatifs aux entreprises admissibles.

Forme d'aide et durée:

Renseignements et conseils sur les procédés et techniques de génie industriel et les techniques de production.

Admissibilité:

Toutes les compagnies légalement constituées au Canada.

Pertinence: 2

2. PARI-F

Objectifs du volet:

Venir en aide aux entreprises (petites ou moyennes) aux prises avec des problèmes de nature technique.

Forme d'aide et durée:

Bibliothèque technique.

Admissibilité:

Toutes les entreprises légalement constituées au Canada.

Pertinence: 2

Remarques particulières:

Ancien Service d'information technique (S.I.T.)

3. PARI-H

Objectifs du volet:

Aider à résoudre des problèmes relatifs à la production, à la fabrication, à la conception, au contrôle de la qualité et à l'aménagement d'installations.

Forme d'aide et durée:

Part importante du salaire (200 $ à 500 $) des étudiants d'universités et de collèges techniques employés pour résoudre les problèmes.

Admissibilité:

Toutes les entreprises légalement constituées au Canada (principalement les entreprises manufacturières).

Pertinence: 2

Remarques particulières:

Ancien programme d'étudiants stagiaires en science et en génie (PESG).

4. PARI-L

Objectifs du volet:

Assurer les services de laboratoires de recherche, d'instituts ou d'experts-conseil compétents.

Forme d'aide et durée:

75% du total des coûts contractuels admissibles. 6 000 $ maximum par projet et 3 projets maximum par année.

Admissibilité:

Les entreprises de moins de 200 employés.

Pertinence: 3

5. PARI-M

Objectifs du volet:

Encourager les petites entreprises à résoudre des problèmes techniques particuliers avec leur propre personnel et/ou avec l'aide d'un organisme de recherche sélectionné.

Forme d'aide et durée:

Salaires et avantages sociaux. 30 000 $ par projet. Durée maximale: 12 mois.

Admissibilité:

Les entreprises manufacturières de moins de 200 employés.

Pertinence: 3

6. PARI-P

Objectifs du volet:

Appuyer l'industrie pour les projets de recherche appliquée.

Forme d'aide et durée:

Salaire du personnel scientifique et technique et des chercheurs universitaires. Durée maximale: 2 à 3 ans.

Admissibilité:

Entreprises incorporées au Canada.

Pertinence: 3

NOM DU PROGRAMME:

C.R.I.O.

(Centre de recherche industrielle du Québec)

Organisme responsable:

C.R.I.O.

Objectifs du programme:

Développer de nouvelles technologies et de nouveaux produits.

Forme d'aide et durée:

Support technique au niveau de la production ou de la réalisation d'un produit.

Admissibilité:

Entreprises manufacturières du Québec.

Pertinence: 4

NOM DU PROGRAMME:

Programme d'aide aux activités de recherche et innovation

Organisme responsable:

S.D.I. (Société de développement industriel)

Objectifs du programme:

Favoriser le développement des activités de recherche et innovation au Québec dans les secteurs manufacturiers ou tertiaire moteur.

Forme d'aide et durée:

Prêt pour une période maximale de 9 ans, sans intérêt pour la période de développement (maximum 5 ans). Exonération en cas d'échec. Maximum des prêts: Volet 1: 1 000 000 $* et volet 2: 100 000 $.**

Admissibilité:

Volet I

Pour bénéficier d'une aide financière en vertu du volet 1, l'entreprise doit:

1. avoir effectué des ventes depuis au moins un an;
2. soumettre un projet d'au moins 50 000 $;
3. se classifier sous l'une des catégories suivantes:

---

* Ce montant peut être supérieur lorsque le projet est dans le domaine de la bureautique, de la micro-électronique, du logiciel ou des télécommunications.

** Peut être augmenté à 1 000 000 de dollars sur autorisation gouvernementale lorsque le projet présente un apport technique et économique exceptionnel pour l'industrie québécoise.

a) une entreprise manufacturière qui vend des produits de sa propre fabrication dans une proportion d'au moins 50% de son chiffre d'affaires ou pour un montant d'au moins 750 000 $;
b) une entreprise à but lucratif qui exploite un laboratoire de recherche;
c) une entreprise dont le montant des ventes et/ou des services annuels provenant de logiciels ou de progiciels conçus et développés au Québec représente au moins 30% de son chiffre d'affaires ou excède 500 000 $;
d) une entreprise qui exerce principalement des activités de conception et de design industriel.

Volet II

Si le requérant ne satisfait pas à un ou plusieurs critères d'admissibilité du volet I, il est alors considéré comme une entreprise qui met en valeur un nouveau bien, service ou procédé à titre d'inventeur ou d'innovateur.

1. Son avoir net doit représenter au moins 20% du coût du projet.
2. Il doit obtenir, d'un organisme agréé par la S.D.I., un rapport démontrant que le projet présente de bonnes perspectives de succès technique et commercial.

Pertinence: 4

Remarques particulières:

Des modifications sont en cours afin d'enlever le plafond d'aide d'un million en vertu du volet I pour les projets dans le domaine des télécommunications, de la bureautique, de la micro-électronique et du logiciel.

NOM DU PROGRAMME:

AMORTISSEMENTS DIRECTS

Organismes responsables:

Revenu Canada
Ministère du Revenu du Québec

Objectifs du programme:

Favoriser la recherche scientifique au Canada (Québec)

Forme d'aide et durée:

Déduction de 100% des dépenses courantes et d'immobilisation pour la recherche.

Admissibilité:

Contribuable (entreprises) canadien effectuant de la R et D au Canada (Québec).

Pertinence: 2

NOM DU PROGRAMME:

ALLOCATION ADDITIONNELLE

Organismes responsables:

Revenu Canada
Ministère du Revenu du Ouébec

Objectifs du programme:

Favoriser l'accroissement de la recherche scientifique au Canada (au Ouébec).

Forme d'aide et durée:

Déduction de 50% des dépenses effectuées durant l'année en recherche scientifique excédant la moyenne des 3 dernières années.

Admissibilité:

Sociétés faisant affaires au Canada (Québec).

Pertinence: 2

Remarques particulières:

Avec le dernier budget fédéral, on déposait un document intitulé "Politiques fiscales en matière de recherche et développement". Ce document fait l'analyse des stimulants fiscaux à la R et D et les propositions qui y sont contenues sont appelées à remplacer le programme d'allocation supplémentaire.

NOM DU PROGRAMME:

CREDIT D'IMPOT A L'INVESTISSEMENT

Organisme responsable:

Revenu Canada

Objectifs du programme:

Favoriser les régions touchées par les disparités économiques en réduisant le coût des recherches scientifiques.

Forme d'aide et durée:

Crédit d'impôt de:

20% des dépenses en R et D;
30% des dépenses en R et D pour l'Atlantique et la Gaspésie;
35% des dépenses faites par des sociétés admissibles aux déductions accordées aux petites entreprises (DAPE);
maximum: 15 000 $ + 50% de l'impôt fédéral à payer au-delà de 15 000 $.

Admissibilité:

Contribuables ou sociétés privées de propriété canadienne.

Pertinence: ?

NOM DU PROGRAMME:

CREDIT D'IMPOT A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Organisme responsable:

Revenu Canada

Objectifs du programme:

Permettre aux investisseurs d'être admissibles au crédit d'impôt à la recherche scientifique (CIRS).

Forme d'aide et durée:

Pour un particulier, crédit d'impôt égal a 34% du montant admissible de l'investissement et 50% du montant admissible pour une corporation.

Admissibilité:

Investisseurs (particuliers ou corporations) qui investissent dans une entreprise canadienne qui renonce aux avantages fiscaux résultant de la déduction des dépenses relatives à la recherche scientifique et des crédits d'impôt à l'investissement connexes. Les investissements peuvent être faits sous forme d'actions, de titres, de créance ou de participation.

Pertinence: 3

NOM DU PROGRAMME:

PROPOSITIONS SPONTANEES

Organisme responsable:

Approvisionnement et Services

Objectifs du programme:

Permettre au gouvernement fédéral de répondre rapidement à des propositions sérieuses et uniques provenant du secteur privé et venant appuyer les orientations scientifiques du gouvernement.

Forme d'aide et durée:

Subventions de 50 000 $ à 2 000 000 $

Admissibilité:

Entreprises en général.

Pertinence: 3

2.2 PROGRAMMES CONCERNANT LE FINANCEMENT A L'INVESTISSEMENT ET A LA PRODUCTION (IMPLANTATION D'USINES, MODERNISATION ET AGRANDISSEMENT, ETC.)

Liste des programmes

NOM	ORGANISME
P.D.I.R. (Programme de développement industriel et régional)	Ministère de l'Expansion industrielle régionale
P.D.I.C. (Programme de développement industriel et commercial)	Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI)
P.P.E. (Prêts aux petites entreprises)	Banques à chartes
AIDE A L'INVESTISSEMENT MANUFACTURIER	Société de développement industriel (S.D.I.)
FINANCEMENT DES ENTREPRISES MANUFACTURIERES	Société de développement industriel (S.D.I.)
AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES LABORATOIRES DE RECHERCHE	Société de développement industriel (S.D.I.)
PROGRAMME DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES	Société de développement industriel (S.D.I.)
B.F.D. (Banque fédérale de développement)	B.F.D.
CREDIT D'IMPOT A L'INVESTISSEMENT	Revenu Canada
DEDUCTION POUR AMORTISSEMENT ACCELERE	Revenu Canada et ministère du Revenu du Québec
D.A.P.E. (Déductions accordées aux petites entreprises)	Revenu Canada
DEDUCTION A L'EGARD DES BENEFICES DE FABRICATION ET DE TRANSFORMATION	Revenu Canada
ALLOCATION POUR STOCKS	Revenu Canada

NOM DU PROGRAMME:

P.D.I.R.

(Programme de développement industriel et régional)

Organisme responsable:

Ministère de l'Expansion industrielle régionale

Objectifs du programme:

Accorder une aide directe aux industries de toutes les régions selon le cycle de mise au point d'un produit ou de l'expansion d'une société, le tout en fonction des disparités régionales.

Forme d'aide et durée:

Subventions, contributions remboursables, prêts participatifs, garanties de prêts.

Admissibilité:

Particuliers, associations, sociétés de personnes, coopératives, organismes sans but lucratif.

Pertinence: 4

NOM DU PROGRAMME:

P.D.I.C.

(Programme de développement industriel et commercial)

Organisme responsable:

O.C.R.I. (Office canadien pour un renouveau industriel).

Objectifs du programme:

Favoriser le renforcement et la diversification de la structure économique de régions largement dépendantes des industries du textile, du vêtement et de la chaussure

Forme d'aide et durée:

- Contribution pour études (élaboration de projets de restructuration, de fusion, etc.)

  75% des frais d'experts-conseils

- Réalisation de projets d'immobilisation

  50% des coûts en capital et en dépenses de préproduction reliées à des projets d'implantation de plus de 100 000 $.
  50% des coûts directs de l'équipement et des bâtiments pour un investissement inférieur à 100 000 $.

- Prêts directs

  1 500 000 $ pour fusion ou achat d'entreprises.

- Assurance-prêts

  Couverture de 90% d'un prêt à terme, pour fusion ou acquisitions, moyennant une prime annuelle de 1%.

Admissibilité:

Entreprises de fabrication et transformation et entreprises qui exercent "certaines activités commerciales"

Pertinence: 3

Remarques particulières:

Zones désignées seulement [Mauricie (Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Grand-Mère, Shawinigan), Bois-Francs (Drummondville, Victoriaville, Princeville et Plessisville), Cantons de l'Est (Sherbrooke, Magog) et Valleyfield]

Fin du programme prévue pour 1986.

NOM DU PROGRAMME:

P.P.E.

(Prêts aux petites entreprises)

Organisme responsable:

Banques à charte et institutions prêteuses désignées en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises.

Objectifs du programme:

Faciliter l'octroi de prêts à termes aux petites entreprises existantes et nouvelles.

Forme d'aide et durée:

Prêts à 1% au-dessus du taux de base (prime-rate).
Durée maximale: 10 ans.

Admissibilité:

Entreprises de fabrication, de commerce, de services, de construction, de transports, de communications, d'immobilier et les agents et courtiers d'assurance dont le chiffre d'affaires est plus petit que 1,5 million de dollars.

Pertinence: 4

NOM DU PROGRAMME:

AIDE A L'INVESTISSEMENT MANUFACTURIER

Organisme responsable:

S.D.I. (Société de développement industriel).

Objectifs du programme:

Favoriser des investissements au Québec par des entreprises manufacturières dynamiques ou ayant un projet à contenu technologique important.

Forme d'aide et durée:

Subventions pouvant atteindre 30% du montant des dépenses admissibles (celles-ci incluant notamment les achats de logiciels et de progiciels reliés aux activités de fabrication).

Admissibilité:

Entreprises manufacturières ayant un projet d'investissement en machinerie et équipement d'au moins 50 000 $ ou un projet d'expansion qui représente au moins 10% de la valeur nette des actifs immobilisés situés au Québec.

En plus, les critères spécifiques des entreprises à technologie moderne ou entreprises dynamiques suivants:

ENTREPRISES A TECHNOLOGIE MODERNE:

TECHNOLOGIE MODERNE: La technologie prévue au projet doit être moderne et engendrer une productivité supérieure à la moyenne de l'ensemble du secteur manufacturier ou de celle de son sous-groupe.

CRITERES DE MARCHE: Le bien produit doit présenter des perspectives de vente à l'extérieur du Québec.

Les marchés visés doivent avoir une croissance supérieure à la moyenne de l'ensemble du secteur manufacturier ou ces marchés doivent être importants et insuffisamment desservis par les entreprises manufacturières du Québec.

RETOMBEES ECONOMIQUES: Le projet doit engendrer des retombées économiques pour le Québec, comme la création d'emplois spécialisés ou le développement de la recherche et l'innovation.

ENTREPRISES DYNAMIQUES

PROPRIETE DE L'ENTREPRISE: Elle doit être sous le contrôle, à plus de cinquante pour cent (50%), de personnes qui résident au Québec.

EXISTENCE DE L'ENTREPRISE: Elle doit avoir oeuvré au Québec de façon continue depuis au moins les trois (3) dernières années dans le même sous-groupe manufacturier.

PRODUIT VISE: L'investissement prévu doit viser la fabrication d'un bien de ce sous-groupe ou d'un sous-groupe connexe.

Pertinence: 3

NOM DU PROGRAMME:

FINANCEMENT DES ENTREPRISES MANUFACTURIERES

Organisme responsable:

S.D.I. (Société de développement industriel).

Objectifs du programme:

Favoriser l'expansion et assurer l'obtention du capital de risque pour les entreprises.

Forme d'aide et durée:

Volet I: Prêt au taux du marché pour un maximum de 15 ans.
Garantie de prêt jusqu'à concurrence de 80% de la perte du prêteur.
Honoraire de 1%.

Volet II: Acquisition d'actions
Avance de la S.D.I. à titre d'actionnaire
Prêt convertible en actions.

Admissibilité:

Volet I: Entreprises manufacturières ne pouvant obtenir d'aide auprès des institutions financières privées, plus les critères suivants:

. Les mises de fonds des actionnaires ou des propriétaires doivent être adéquates.

. Lorsqu'il s'agit d'une nouvelle implantation, la production au Québec des biens que fabrique l'entreprise doit être insuffisante par rapport au marché québécois ou offrir de bonnes perspectives.

. Les perspectives financières de l'entreprise doivent assurer le remboursement de l'aide.

Volet II: Entreprises manufacturières qui fabriquent des biens dont la production intérieure est insuffisante par rapport au marché québécois. Les biens doivent également être de conception nouvelle et fabriqués selon des méthodes modernes de production. Les perspectives de croissance doivent être importantes et continues.

Pertinence:

Volet I: 2
Volet II: 2

NOM DU PROGRAMME:

AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR
LES LABORATOIRES DE RECHERCHE

Organisme responsable:

S.D.I. (Société de développement industriel).

Objectifs du programme:

Aider financièrement des entreprises qui exploitent un laboratoire de recherche dans des domaines de technologie nouvelle.

Forme d'aide et durée:

Subvention pouvant atteindre 30% du montant des dépenses admissibles (celles-ci incluant notamment les achats de logiciels et de progiciels reliés aux activités de recherche).

Admissibilité:

Laboratoires de recherche qui ont un projet d'investissement en machinerie et équipement d'au moins 100 000 $ ou 10% de la valeur nette de ses actifs immobilisés situés au Québec plus les critères suivants:

ACTIVITES DE RECHERCHE APPLIQUEE: Le projet de recherche doit viser la création ou l'amélioration d'un bien ou d'un service pour des fins commerciales.

TECHNOLOGIE MODERNE: Le projet doit impliquer des outils techniques les plus récents disponibles dans le domaine concerné. Le laboratoire, suite au projet, devra disposer d'une équipe à plein temps comprenant au moins un professionnel diplômé, un technicien et une personne de soutien.

CRITERES DE MARCHE: Suite au projet, les services ou les biens résultant de la recherche doivent présenter des perspectives de vente à l'extérieur du Québec.

RETOMBEES ECONOMIQUES: Le projet doit comporter des retombées économiques pour le Québec dans deux des trois éléments suivants:

- la création d'emplois spécialisés;
- un caractère novateur des services ou des biens en comparaison avec d'autres produits semblables au Québec;
- un impact significatif sur la croissance d'autres entreprises québécoises.

Pertinence: 2

NOM DU PROGRAMME:

PROGRAMME DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Organisme responsable:

S.D.I. (Société de développement industriel).

Objectifs du programme:

Permettre d'accroître les emplois dans les secteurs manufacturier, touristique et tertiaire moteur.

- en accélérant l'investissement;
- en améliorant l'utilisation de la capacité de production;
- en facilitant les démarrages de nouvelles entreprises.

Forme d'aide et durée:

Garantie de prêt et protection contre la hausse des taux d'intérêt:

- garantie des 2/3 de la perte (maximum 5 ans);

- remboursement des 3/4 de l'excédent d'intérêts engendrés par la fluctuation des taux, moyennant une prime unique équivalent à 1% du prêt.

Admissibilité:

- Entreprise manufacturière (au moins 25%).
- Entreprise de recyclage.
- Entreprise du secteur touristique.
- Entreprise du secteur tertiaire moteur.

Conditions:

- Avoir obtenu une rentabilité positive avant amortissement sur une base cumulative au cours des trois dernières années ou depuis le début de ses activités si l'entreprise existe depuis moins de trois ans, ou avoir réalisé des profits avant amortissement au cours de l'une des trois années.

- Démontrer que l'ensemble de la dette à terme proforma de l'entreprise (y compris l'aide financière demandée) n'excède pas quatre fois l'avoir net tangible des actionnaires ou des propriétaires.

- Soumettre un plan d'action acceptable à la SDI.

Pertinence: 2

Remarques particulières:

Le secteur du tertiaire moteur comprend les entreprises admissibles suivantes:

- laboratoire de recherche;
- conception et design industriel;
- service informatique;
- fabricant de logiciels et progiciels;
- services d'ingénieurs conseils ou autres services techniques aux entreprises en rapport avec un projet à l'exportation.

NOM DU PROGRAMME:

B.F.D.

(Banque fédérale de développement)

Organisme responsable:

B.F.D.

Objectifs du programme:

Favoriser et faciliter la création et l'expansion des entreprises commerciales et industrielles, par des services financiers et des services de gestion.

Forme d'aide et durée:

- réduction des taux d'intérêt;
- prêts à termes à taux fixes et flottants;
- garanties de prêts;
- participation au capital-actions;
- information personnalisée sur les programmes des différents paliers de gouvernement;
- cliniques, séminaires et cours de formation en gestion;
- consultation en gestion.

Admissibilité:

Toutes les entreprises canadiennes ne pouvant se procurer des fonds ailleurs à des conditions raisonnables.

Pertinence: 2

NOM DU PROGRAMME:

CREDIT D'IMPOT A L'INVESTISSEMENT

Organisme responsable:

Revenu Canada

Objectifs du programme:

Favoriser les régions touchées par les disparités économiques en réduisant le coût de certaines dépenses en immobilisation.

Forme d'aide et durée:

Crédit d'impôt de 7 à 50% des coûts admissibles selon la région. Maximum 15 000 $ + 50% de l'impôt à payer au-delà de 15 000 $.

Admissibilité:

Entreprises de fabrication et de transformation et de certains services primaires.

Pertinence: 1

Remarques particulières:

Ce programme est appelé à être modifié par le prochain budget fédéral.

NOM DU PROGRAMME:

DEDUCTION POUR AMORTISSEMENT ACCELERE

Organismes responsables

Revenu Canada
Ministère du Revenu du Québec

Objectifs du programme:

Favoriser l'investissement dans certaines catégories de biens.

Forme d'aide et durée:

50% du coût initial peut être déduit la première année et le solde l'année subséquente.

Admissibilité:

Entreprises de fabrication.

Pertinence: 1

NOM DU PROGRAMME:

D.A.P.E.

(Déductions accordées aux petites entreprises)

Organisme responsable:

Revenu Canada

Objectifs du programme:

Favoriser l'expansion des petites entreprises.

Forme d'aide et durée:

Crédit d'impôt de 21% avec un plafond annuel de 200 000 $ et un plafond global de 1 000 000 $.

4/

Admissibilité:

Sociétés privées sous contrôle canadien.

Pertinence: 2

NOM DU PROGRAMME:

DEDUCTION A L'EGARD DE BENEFICES
DE FABRICATION ET DE TRANSFORMATION

Organisme responsable:

Revenu Canada

Objectifs du programme:

Favoriser l'expansion des activités de transformation et de fabrication.

Forme d'aide et durée:

Réduction du taux d'impôt de 5% pour les entreprises ayant droit à la D.A.P.E. et 6% pour les autres.

Admissibilité:

Sociétés privées sous contrôle canadien, ayant des activités de fabrication.

Pertinence: 2

NOM DU PROGRAMME:

ALLOCATION POUR STOCKS

Organisme responsable:

Revenu Canada

Objectifs du programme:

Favoriser la constitution d'inventaires et par conséquent la production.

Forme d'aide et durée:

Déduction de 3% du montant des stocks admissibles.

Admissibilité:

Sociétés privées sous contrôle canadien, appelées à constituer des stocks.

Pertinence: 2

2.3 PROGRAMMES CONCERNANT LA COMMERCIALISATION (MARCHES INTERIEURS ET EXTERIEURS)

Liste des programmes

NOM	ORGANISME
P.D.I.R. (Programme de développement industriel et régional)	Ministère de l'Expansion industrielle régionale
P.D.M.E. (Programme de développement industriel et commercial)	Ministère des Affaires extérieures via bureaux régionaux du MEIR
S.E.E. (Société pour l'expansion des exportations)	S.E.E.
A.C.D.I. (Agence canadienne de développement international)	A.C.D.I.
AIDE A L'EXPORTATION	Société de développement industriel (S.D.I.)
AIDE A L'INDUSTRIE ELECTRONIQUE	Société de développement industriel (S.D.I.)
A.P.E.X. (Aide à la promotion des exportations)	Ministère du Commerce extérieur
ACTIM-MCE	Ministère du Commerce extérieur
PROGRAMME POUR L'ACCUEIL D'ACHETEURS ETRANGERS	Ministère du Commerce extérieur

NOM DU PROGRAMME:

P.D.I.R.

(Programme de développement industriel et régional)

Organisme responsable:

Ministère de l'Expansion industrielle régionale

Objectifs du programme:

Accorder une aide directe aux industries de toutes les régions selon le cycle de mise au point d'un produit ou de l'expansion d'une société, le tout en fonction des disparités régionales.

Forme d'aide et durée:

Subventions, contributions remboursables, prêts participatifs, garanties de prêts.

Admissibilité:

Particuliers, associations, sociétés de personnes, coopératives, organismes sans but lucratif.

Pertinence: 4

NOM DU PROGRAMME:

P.D.M.E.

(Programme de développement des marchés d'exportation)

Organisme responsable:

Ministère des Affaires extérieures via les bureaux régionaux du MEIR.

Objectifs du programme:

Accroître les exportations canadiennes par le partage des coûts d'exploration des marchés étrangers.

Forme d'aide et durée:

- Voyages d'identification des marchés;
- participation à des foires commerciales à l'étranger;
- accueil d'acheteurs étrangers;
- participation à la formation de consortiums d'exportation:

50% du prix du billet d'avion, plus une allocation journalière de 150 $, plus 50% des coûts imputables à la foire.

Admissibilité:

Entreprises canadiennes qui fournissent ou fabriquent le produit ou offrent le service à exporter.

Pertinence: 3

NOM DU PROGRAMME:

S.E.E.

(Sociétés pour l'expansion des exportations)

Organisme responsable:

S.E.E.

Objectifs du programme:

Favoriser l'exportation de produits canadiens.

Forme d'aide et durée:

- Assurance-crédit (jusqu'à 90% des pertes causées par les non-paiements
- prêts et garanties de prêts fournis aux acheteurs étrangers;
- garanties d'investissement à l'étranger;
- cautions et garanties d'exécution.

Admissibilité:

Entreprises canadiennes qui exportent des produits et services ou qui investissent dans une entreprise commerciale à l'étranger.

Pertinence: 3

NOM DU PROGRAMME:

A.C.D.I.

(Agence canadienne de développement international)

Organisme responsable:

A.C.D.I.

Objectifs du programme:

Encourager et aider le secteur privé canadien à s'établir ou à élargir ses opérations dans les pays en voie de développement.

Forme d'aide et durée:

- Etudes de préfaisabilité (max. 10 000 $);
- études de faisabilité (max. 100 000 $);
- subventions pour aider les entreprises à surmonter les problèmes particuliers à une implantation dans un pays en voie de développement;
- information et crédits industriels à des acheteurs étrangers.

Admissibilité:

Entreprises canadiennes (au moins 51%) d'experts-conseils et entreprises visant l'exportation de biens et services (2/3 de contenu canadien) dans des pays en voie de développement. Ces entreprises doivent être enregistrées auprès de l'ACDI.

Pertinence: 3

NOM DU PROGRAMME:

AIDE A L'EXPORTATION

Organisme responsable:

S.D.I. (Société de développement industriel)

Objectifs du programme:

Favoriser l'exportation de biens et de services produits au Québec.

Volet I : Formation de consortiums

Inciter des entreprises à se regrouper pour promouvoir et vendre à l'extérieur du Québec des biens et des services produits au Québec.

Volet II: Crédit-implantation

Aider financièrement les entreprises qui désirent s'implanter sur de nouveaux marchés à l'extérieur du Québec.

Volet III: Financement des exportations

Aider financièrement les entreprises qui visent l'obtention d'un contrat majeur à l'extérieur ou qui effectuent des transactions ayant pour objet l'exportation de biens et de services produits au Québec.

Forme d'aide et durée:

Volet I : Acquisition d'actions, prêt convertible en actions ou avances d'actionnaires.

Volet II : 80% des dépenses encourues si le chiffre d'affaires est inférieur à 25 millions de dollars et 50% si supérieur, jusqu'à concurrence de 400 000 $ (ou la valeur nette consolidée) sous forme de prêt au taux du marché, avec prise en charge des intérêts possibles. Aussi, possibilité d'exemption de 50% du solde en capital à la fin de la période.

Volet III: Prêt, garantie de remboursement d'engagement financier, acquisition d'actions.

Admissibilité:

Les entreprises ayant leur principale place d'affaires au Québec et dont au moins 50% des employés sont canadiens. Elles doivent être en opération depuis au moins deux (2) ans sauf dans le cas de consortiums.

Pertinence: 4

Remarques particulières:

Volet I : Aide temporaire - Peu de dossiers dans ce volet. Ceux-ci sont souvent d'importance toutefois.

Volet II: Selon des commentaires du personnel de la S.D.I., ce volet fonctionne très bien.

Volet III: Se distingue du volet II par l'aspect du financement pour les transactions commerciales à l'étranger plutôt que par les dépenses relatives à l'implantation.

NOM DU PROGRAMME:

AIDE A L'INDUSTRIE ELECTRONIQUE

Organisme responsable:

S.D.I. (Société de développement industriel)

Objectifs du programme:

Favoriser le développement de l'industrie électronique en lui facilitant la mise en marché (autant intérieure qu'extérieure) de ses produits fabriqués au Québec.

Forme d'aide et durée:

- Subvention principalement;
- Peut aussi prendre la forme de:
  .. acquisition d'actions sans droit de vote;
  .. prêt sans intérêt;
- Le moindre de 75% des dépenses admissibles encourues ou 10% de l'augmentation de ses ventes de biens électroniques fabriqués au Québec durant le dernier exercice financier ou 200 000 $.

Admissibilité:

PLACE D'AFFAIRES: La principale place d'affaires de l'entreprise, son principal laboratoire de recherche et plus de 50% de ses employés canadiens affectés à une activité de fabrication doivent être situés au Québec.

ACTIVITES DE FABRICATION: Depuis au moins deux (2) ans, l'entreprise doit: avoir effectué des ventes de biens électroniques fabriqués au Québec dans une proportion d'au moins 50% de son chiffre d'affaires; OU avoir effectué des ventes de logiciels ou progiciels conçus et développés au Québec dans une proportion d'au moins 30% de son chiffre d'affaires ou pour un montant d'au moins 500 000 $.

PERFORMANCE COMMERCIALE: Ses ventes de biens électroniques fabriqués au Québec doivent avoir augmenté d'au moins 10% au cours du dernier exercice financier.

ACTIVITES DE RECHERCHE ET INNOVATION: Au cours du dernier exercice, elle doit avoir alloué, pour des activités de recherche et d'innovation au Québec, un montant supérieur à 7% de ses ventes de biens électroniques fabriqués au Québec.

NOMBRE D'EMPLOYES: Elle doit avoir à son emploi moins de 500 employés, incluant ceux d'une corporation située à l'extérieur du Québec avec laquelle elle s'est affiliée.

Pertinence: 2

NOM DU PROGRAMME:

APEX

(Aide à la promotion des exportations)

Organisme responsable:

Ministère du Commerce extérieur

Objectifs du programme:

Appuyer et multiplier les efforts de pénétration de marchés étrangers par les entreprises québécoises

1. Prospection et développement de nouveaux marchés

1 - Encourager la prospection des marchés offrant un bon potentiel d'exportation.

2. Participation à des expositions commerciales à l'extérieur du Québec

2 - Inciter les entreprises québécoises à participer à des expositions commerciales afin de promouvoir des exportations.

3. Aide à la commercialisation

3 - Appuyer les entreprises québécoises dans la commercialisation de leurs produits à l'extérieur.

Forme d'aide et durée:

1. Allocation quotidienne de séjour (max.: 12 jours), 50% du prix du billet d'avion et 50% des dépenses approuvées.

2. Allocation quotidienne, 50% du prix du billet d'avion et des dépenses approuvées;

3. Allocation quotidienne de séjour à l'extérieur et 50% de certains frais sont accordés pour la mise en place d'un plan de commercialisation (max.: 50 000 $).

Admissibilité:

Entreprises québécoises (manufacturiers, consortiums, industries culturelles, firmes et services-conseils, agents exportateurs).

Pertinence: 4

Remarques particulières:

Similitude du programme avec le programme fédéral P.D.M.E.

NOM DU PROGRAMME:

ACTIM-MCE

Organisme responsable:

Ministère du Commerce extérieur

Objectifs du programme:

Faciliter la recherche d'un partenaire français pour conclure des accords de coopération industrielle.

Forme d'aide et durée:

Prise en charge de la quasi-totalité des frais (séjour et transport), organisation du séjour.

Admissibilité:

P.M.E. françaises et québécoises à la recherche de partenaires outre-Atlantique.

Pertinence: 2

Remarques particulières:

Programme qui vise surtout les points suivants: fabrication sous licence, création de nouvelles sociétés, implantation de filiales et création de sociétés en coparticipation.

NOM DU PROGRAMME:

PROGRAMME POUR L'ACCUEIL
D'ACHETEURS ETRANGERS

Organisme responsable:

Ministère du Commerce extérieur

Objectifs du programme:

Promouvoir et faciliter la venue au Québec de missions commerciales d'acheteurs étrangers afin d'orienter leur décision en matière d'achat.

Forme d'aide et durée:

Billet d'avion défrayé par le M.C.E.

Admissibilité:

Entreprises étrangères désireuses d'acheter des biens et services du Québec

Pertinence: 2

2.4 PROGRAMMES CONCERNANT LA GESTION ET LA MAIN-D'OEUVRE (CREATION D'EMPLOIS, FORMATION, ETC.)

Liste des programmes

NOM	ORGANISME
CANADA AU TRAVAIL	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
CLE (Croissance de l'emploi au palier local)	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
COMPAGNIE DE TRAVAILLEURS	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
ACCES CARRIERE	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
PROGRAMME A TRAVAIL PARTAGE	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
SERVICE CONSULTATIF DE LA MAIN-D'OEUVRE	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
P.E.C.E.C. (Programme expérimental de création d'emplois communautaires)	Office de planification et de développement du Québec (OPDQ)
U.N.I. P.M.E.	Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme
GESTION MARKETING	Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme
OUTIL DE GESTION	Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme
PROGRAMME DE SOUTIEN A L'EMPLOI SCIENTIFIQUE	Ministère de la Science et de la Technologie

NOM	ORGANISME
PROGRAMME D'ETUDIANTS, STAGIAIRES EN SCIENCE ET TECHNOLOGIE DANS LES ENTREPRISES	Ministère de la Science et de la Technologie
P.N.F.I. (Programme national de formation industriel)	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
P.R.E.T. (Programme de retour au travail)	Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu
PROTECTION DE L'EMPLOI DANS L'ENTREPRISE	Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu

NOM DU PROGRAMME:

CANADA AU TRAVAIL

Organisme responsable:

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Objectifs du programme:

Créer des emplois productifs de courte durée pour les chômeurs

Forme d'aide et durée:

Subventions

Admissibilité:

Entreprises canadiennes

Pertinence: 1

NOM DU PROGRAMME:

CLE

(Croissance de l'emploi au palier local)

Organisme responsable:

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Objectifs du programme:

Accroître le nombre d'emplois permanents dans les localités à chômage élevé.

Forme d'aide et durée:

Subventions

Admissibilité:

Réservé à des organismes communautaires ou des chambres de commerce, des organismes de développement économique et des municipalités

Pertinence: 1

NOM DU PROGRAMME:

COMPAGNIE DE TRAVAILLEURS

Organisme responsable:

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Objectifs du programme:

Offrir aux personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi, l'occasion d'acquérir des compétences

Forme d'aide et durée:

Subventions

Admissibilité:

Entreprises, organismes particuliers, municipalités, conseils scolaires

Pertinence: 1

NOM DU PROGRAMME:

ACCES CARRIERE

Organisme responsable:

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Objectifs du programme:

Accroître les possibilités d'emploi pour certains, notamment pour les jeunes

Forme d'aide et durée:

Subventions salariales aux employeurs

Admissibilité:

Tout employeur

Pertinence: ?

NOM DU PROGRAMME:

PROGRAMME A TRAVAIL PARTAGE

Organisme responsable:

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (Service consultatif de la main-d'oeuvre)

Objectifs du programme:

Eviter les mises à pied dues à la récession.

Forme d'aide et durée:

Diminution des heures de travail par employé et compensation par prestations d'assurance-chômage

Admissibilité:

Entreprises en difficulté

Pertinence: 2

NOM DU PROGRAMME:

SERVICE CONSULTATIF DE LA MAIN-D'OEUVRE (COMITE D'ADAPTATION)

Organisme responsable:

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Objectifs du programme:

Aider les entreprises et les travailleurs à s'adapter à un bouleversement subi par l'entreprise (changements technologiques, récession, etc.)

Forme d'aide et durée:

Formation d'un comité mixte d'adaptation de la main-d'oeuvre chargé de réaliser des études (financières, marketing, productivité, etc.) visant à solutionner les problèmes que rencontre l'entreprise. 50 à 60% des déboursés du comité et jusqu'à 75% des déboursés encourus pour l'embauche d'experts.

Admissibilité:

Toutes les entreprises qui subissent un bouleversement et qui se retrouvent en difficulté

Pertinence: 2

NOM DU PROGRAMME:

P.E.C.E.C.

(Programme expérimental de création d'emplois communautaires)

Organisme responsable:

O.P.D.Q. (Office de planification et de développement du Québec) en collaboration avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Objectifs du programme:

Favoriser les investissements créateurs d'emplois, soit par le démarrage d'entreprises nouvelles ou l'expansion d'entreprises existantes de niveau PME.

Forme d'aide et durée:

Subventions pour les deux premières années d'opération.

Admissibilité:

Entreprises désireuses d'investir dans des projets créant au moins 3 emplois permanents et présentant des chances sérieuses d'autofinancement après deux ans.

Pertinence: 2

NOM DU PROGRAMME:

U.N.I. P.M.E.

Organisme responsable:

Ministère de l'Industrie, du Commmerce et du Tourisme

Objectifs du programme:

Promouvoir l'engagement de diplômés d'université et de cégep par la PME québécoise

Forme d'aide et durée:

Prise en charge de la moitié du salaire d'un diplômé durant sa première année d'embauche.

Admissibilité:

Entreprises manufacturières oeuvrant au Québec

Pertinence: 2

NOM DU PROGRAMME:

GESTION MARKETING

Organisme responsable:

Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Objectifs du programme:

Faciliter la commercialisation des produits des PME québécoises

Forme d'aide et durée:

Financement partiel d'études de marché et de conception de documents de mise en marché en excluant l'impression.

Admissibilité:

Entreprises manufacturières oeuvrant au Québec

Pertinence: 2

NOM DU PROGRAMME:

OUTIL DE GESTION

(Des compétences au service des PME)

Organisme responsable:

Programme conçu par le MICT, budget en provenance du MICT, programme administré par certaines universités québécoises

Objectifs du programme:

Promouvoir l'engagement temporaire de diplômés universitaires et collégiaux afin que ceux-ci mettent en oeuvre un outil de gestion pour la PME

VOLET A:

Aide à la gestion dans le domaine de l'administration de la commercialisation, de la comptabilité, etc.

VOLET B:

Aide à la gestion scientifique et technologique (projets de R et D dans le domaine de l'innovation technologique)

Forme d'aide et durée:

Salaire de l'employé entièrement défrayé jusqu'à un maximum de 20 semaines.

Admissibilité:

Conditions d'admissibilité spécifiques au volet A: entreprises manufacturières (de 5 à 500 employés), hôtelières (de 20 à 200 chambres) ou commerciales (de 20 à 200 employés)

Conditions d'admissibilité spécifiques au volet B: entreprises manufacturières (de 5 à 500 employés), entreprises privées du secteur tertiaire moteur technologique (services informatiques, centre de R et D industrielle, laboratoires de recherche scientifique et technologique, etc. (de 5 à 250 employés)

Pertinence: Volet A: 1
Volet B: 2

Remarques particulières:

Nouveau programme qui pourrait s'avérer utile surtout dans son volet B. Ce programme demeure toutefois un programme de création temporaire d'emploi. Il est dommage que le volet A n'inclut pas les entreprises de services, car il pourrait servir de programme d'aide à l'informatisation. Le ministère de la Science et de la Technologie annonce également ce programme (volet B) sous le vocable "Programme de création d'emplois en entreprises pour des diplômés en science et en technologie".

NOM DU PROGRAMME:

PROGRAMME DE SOUTIEN A L'EMPLOI SCIENTIFIQUE

Organisme responsable

Ministère de la Science et de la Technologie

Objectifs du programme:

Créer des emplois pour chercheurs dans les universités et voir à l'insertion dans les entreprises et les centres de recherche de professionnels et techniciens en R et D industrielle.

Forme d'aide et durée:

Pour le volet industriel: allocation de 70% du salaire de base la première année, et 30% pour la seconde.

Admissibilité:

Pour le volet industriel: entreprises du secteur industriel ou celui des services, et les centres de recherche non universitaires

Pertinence: 3

Remarques particulières:

Seul le volet industriel est pertinent. On prévoit créer 240 emplois pour la période 1983-1986.

NOM DU PROGRAMME:

PROGRAMME D'ETUDIANTS, STAGIAIRES EN SCIENCE ET TECHNOLOGIE DANS LES ENTREPRISES

Organisme responsable:

Ministère de la Science et de la Technologie et Service de placement étudiant

Objectifs du programme:

Contribuer à l'apprentissage pratique des étudiants, inciter les entreprises à l'utilisation accrue de compétences scientifiques, créer des opportunités d'emploi pour les étudiants au terme de leurs études.

Forme d'aide et durée:

Subventions salariales de 150 $ par semaine par emploi pour 12 à 14 semaines. Subvention maximum par employeur 75 000 $ et salaire maximum 225 $ par semaine

Admissibilité:

Entreprises de services à l'industrie (génie-conseil, informatique, etc.)

Pertinence: 2

Remarques particulières:

Projet terminé pour 1983 (450 emplois créés), mais qui devrait être reconduit en 1984.

NOM DU PROGRAMME:

P.N.F.I.

(Programme national de formation industrielle)

Le P.N.F.I. se subdivise en deux volets (1)

Organisme responsable

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration

Objectifs du programme

Combler les pénuries de travailleurs qualifiés sur le marché du travail, permettre aux entreprises d'accroître leur productivité en permettant aux employés d'améliorer leur compétence et enfin faciliter l'adaptation des travailleurs aux changements technologiques.

Remarques particulières

Le P.N.F.I. est un programme conjoint, fédéral-provincial. Les programmes de formation sont en effet sujets à l'approbation du gouvernement provincial par l'intermédiaire du M.M.S.R. et sont administrés par la Commission de formation professionnelle. Le volet F.I.G. qui demeure le moins intéressant des deux pour les entreprises du "secteur des communications" est à toute fin pratique inopérant pour 1983-1984 par manque de budget. Par contre, F.M.P.M.S. possède encore des budgets intéressants. Ce volet est assurément le plus intéressant pour nos entreprises. Les subventions s'accordent par l'entremise de contrats entre les entreprises et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

(1) Les deux volets se subdivisent en sous-programmes: PNFI CBS (clients (employés) à besoins spéciaux) et FFONT (formation des femmes à des occupations non traditionnelles).

NOM DU PROGRAMME:

P.N.F.I. (suite)

1. F.I.G. (Formation industrielle générale)

2. F.M.P.M.S. (Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée)

Objectifs du programme

1. Aider les employeurs à trouver les travailleurs dont ils besoin dans les professions de spécialisation moyenne et de haute spécialisation, former les travailleurs adultes qui se heurtent à de graves problèmes au niveau de l'emploi.

2. Encourager l'industrie à perfectionner et à accroître la formation des travailleurs dans des professions hautement spécialisées, souffrant d'une pénurie chronique.

Forme d'aide et durée

1. Remboursement en partie ou en totalité des frais de formation et % du salaire de l'employé en formation (de 50 à 100%, maximum 250 $). Durée minimale: 90 heures; durée maximale: 52 semaines. Maximum par employeur 500 000 $ par année financière.

2. Remboursement en partie ou en totalité des frais de formation et % du salaire de l'employé en formation (de 50 à 100%) pour la moitié ou la totalité de la période selon le sous-programme. Durée minimale: 52 semaines; durée maximale: 104 semaines. Maximum 500 000 $ par employeur par année financière.

Admissibilité

1. Toutes les entreprises
2. Toutes les entreprises

Pertinence: 1. 2
2. 3

NOM DU PROGRAMME:

P.R.E.T.

(Programme de retour au travail)

Organisme responsable

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu.

Objectifs du programme

Faciliter l'intégration permanente au marché du travail de personnes en difficultés.

Forme d'aide et durée

Subvention aidant à couvrir une partie du salaire (50%) des personnes employées pendant un maximum de 52 semaines.

Admissibilité

Toutes les entreprises oeuvrant au Québec.

Pertinence: 1

NOM DU PROGRAMME:

PROTECTION DE L'EMPLOI DANS L'ENTREPRISE

Organisme responsable

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu.

Objectifs du programme

Prévenir les licenciements collectifs dans les entreprises et s'assurer une meilleure stabilité de l'emploi.

Forme d'aide et durée

Aide financière et expertise technique aux comités de protection de l'emploi.

Admissibilité

Toute entreprise au prise avec des licenciements collectifs ou partiels; ou ayant des difficultés susceptibles d'avoir un impact sur l'emploi.

Pertinence: 2

2.5 PROGRAMMES SPECIFIQUES AU SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Liste des programmes

NOM	ORGANISME
S.O.D.I.C.C. (Société de développement des industries de la culture et des communications)	S.O.D.I.C.C.
P.A.M.E.C. (Programme d'aide au développement des médias communautaires)	Ministère des Communications du Québec
P.O.D.I.U.M. (Programme d'aide aux organismes de défense des intérêts des usagers des moyens de communications)	Ministère des Communications du Québec

NOM DU PROGRAMME:

S.O.D.I.C.C.

(Société de développement des industries de la culture et des communications)

Organisme responsable

S.O.D.I.C.C.

Objectifs du programme

Favoriser la création et le développement des entreprises ou regroupement d'entreprises de production, diffusion, commercialisation ou promotion des biens culturels et des services de communication.

Forme d'aide et durée

Capital-actions, prêt participant, prêt et garantie de prêt.

Admissibilité

Les entreprises, sous contrôle québécois, des secteurs culturels (livre, disque, art d'interprétation, audio-visuel, etc.) et de service de communication (radio, télévision, câblodistribution, journaux, logiciels, etc.) qui satisfont à certains critères d'ordre financier et économique.

Pertinence: 4

Remarques particulières:

La S.O.D.I.C.C. a identifié, pour 1984-1985, cinq domaines prioritaires d'intervention pour lesquels des conditions financières privilégiées seront disponibles, soit:

1. exportation de spectacle;
2. soutien aux événements spéciaux (festivals, salons, etc);
3. diffusion de produits audiovisuels;
4. exportation dans la câblodistribution;
5. édition et distribution de logiciels.

NOM DU PROGRAMME:

P.A.M.E.C.

(Programme d'aide au développement des médias communautaires

et

P.A.M.E.C. en milieu autochtone)

Organisme responsable

Ministère des Communications du Québec

Objectifs du programme

Favoriser le développement d'entreprises communautaires dans le domaine de la radio, de la télévision et de la presse écrite, ainsi qu'un volet particulier pour les milieux autochtones.

Forme d'aide et durée

Aide financière

Admissibilité

Organismes communautaires de radio, de télévision et de presse écrite.

Pertinence: 1

NOM DU PROGRAMME:

P.O.D.I.U.M.

(Programme d'aide aux organismes de défense des intérêts des usagers des moyens de communication)

Organisme responsable

Ministère des Communications du Québec

Objectifs du programme

Favoriser le développement de regroupements d'usagers des moyens de communication.

Forme d'aide et durée

Aide financière

Admissibilité

Conseils régionaux de communications

Pertinence: 1

NOM DU PROGRAMME:

AIDE A L'INFORMATISATION DES ENTREPRISES DE COMMUNICATION

Organisme responsable

Ministère des Communications du Québec (MCQ)

Objectifs du programme

Accroître la productivité des entreprises, la qualité des services offerts et la capacité de soutenir la concurrence.

Forme d'aide et durée

Volet 1: Accès à l'expertise conseil

Volet 1: Subvention maximum de 50% du montant des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 25 000$ par projet.

Volet 2: Acquisition d'équipement informatique ou de logiciels et développement de banques de données.

Volet 2: Subvention maximum de 50% du montant des dépenses admissibles sans toutefois dépasser 50 000$ par projet.

Admissibilité

- Etre une entreprise ou une association oeuvrant dans les secteurs presse écrite, télévision, radio, câblodistribution, télécommunications, télématique, information électronique, publicité, informatique et nouveaux services.
- Avoir sa principale place d'affaires au Québec et être sous contrôle majoritaire québécois.
- Etre en opération au moment de la demande d'aide.

Pertinence: 1

Remarques particulières

Toute subvention consentie par le gouvernement fédéral ou un autre ministère ou organisme du gouvernement du Québec, aux fins d'aide à l'informatisation des entreprises, devra être déduite du montant alloué en vertu de ce programme.

NOM DU PROGRAMME:

AIDE A LA RECHERCHE APPLIQUEE
EN COMMUNICATIONS

Organisme responsable

Ministère des Communications du Québec (MCQ)

Objectifs du programme

Accroître le développement et l'application des technologies nouvelles, dans le secteur des communications.

Forme d'aide et durée

Subvention pouvant atteindre 50% du montant des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 500 000$ par organisme ou par projet.

Admissibilité

Corporations, sociétés ou individus présentant un projet spécifique de recherche appliquée, relevant du domaine des communications. Les projets d'une université sont admissibles si celle-ci s'associe à l'industrie.

Pertinence: 1

Remarques particulières

Chaque projet de recherche doit impliquer des investissements globaux d'au moins 50 000$, ce montant incluant la subvention accordée.

SECTION 3: COORDONNEES (ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE) DES PRINCIPAUX ORGANISMES DISPENSATEURS D'AIDE

ORGANISMES FEDERAUX

Ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR)

Québec:
220, Grande-Allée est, suite 820
Québec (Québec)
G1R 2J2
Tél.: (418) 694-4826

Montréal:
Tour de la Bourse
800, Place Victoria
Suite 4328
Montréal
H4Z 1E8
Tél.: (514) 283-6712

Alma:
170, av. St-Joseph sud
Alma (Québec)
G8B 3E8
Tél.: (418) 681-3084

Rimouski:
180, rue des Gouverneurs
3e étage
Rimouski (Québec)
G5L 8G1
Tél.: (418) 722-3282

Val d'Or:
888, 3e avenue
Suite 302
Place du Québec
Val d'Or (Québec)
J9P 5E6
Tél.: (819) 825-5260

Sherbrooke*:
1335, rue King ouest
Suite 303
Sherbrooke (Québec)
J1J 2B8
Tél.: (819) 565-4713

* Répondent également pour le programme de l'OCRI.

Trois-Rivières*: 225, rue des Forges
Suite 206
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2G7
Tél.: (819) 374-5544

Drummondville*: Place du Centre
150, rue Marchand
Pièce 502
Drummondville (Québec)
J2C 4N1
Tél.: (819) 478-3333

Valleyfield*: 85, rue Champlain
Valleyfield (Québec)
J6T 1W4
Tél.: (514) 371-0611

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration

Bureau principal:

Hull: Place du Portage
Hull (Québec)
K1A 0J9
Tél.: (819) 994-4005

Service consultatif de la main-d'oeuvre du Canada:

Québec: 410, boul. Charest est
Québec (Québec)
G1K 8G3
Tél.: (418) 694-3760

Montréal: 305, boul. Dorchester ouest
10e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X1
Tél.: (514) 283-5910

Programme national de formation industrielle (PNFI):

Québec: 410, boul. Charest est
Québec (Québec)
G1K 8G3
Tél.: (418) 694-3801

Montréal: 550, rue Sherbrooke ouest
Montréal (Québec)
H3A 1B9
Tél.: (514) 283-4607

Revenu Canada

Montréal:
Immeuble du Revenu national
305, boul. Dorchester ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1A6
Tél.: (514) 283-5300

Québec:
165, rue Dorchester sud
Québec (Québec)
G1K 7G3
Tél.: (418) 694-3180

Sherbrooke:
50, rue Couture
Sherbrooke (Québec)
G1K 7L3
Tél.: (819) 694-3180

Rouyn:
11, rue du Terminus est
Rouyn (Québec)
J9X 3B5
Tél.: (819) 764-5171

Ministère des Communications du Canada (MCC)

Télidon - Programme de médiatisation des contenus:

Immeuble Journal Sud
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8
Tél.: (613) 995-4376

Ministère de l'Approvisionnement et des Services du Canada

Centre des Sciences
Place du Portage
Hull (Québec)
K1A 0S5
Tél.: (819) 997-7480

Centre national de recherche (CNR)

Montréal:
2535, boul. Cavendish
Suite 215
Montréal (Québec)
H4B 2Y5
Tél.: (514) 482-0651

Québec:
333, rue Franquet
C.P. 9038
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4C7
Tél.: (418) 694-3419

Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI)*

Montréal:
800, boul. Dorchester ouest
C.P. 1510, Succursale "B"
Montréal (Québec)
H3B 3L2
Tél.: (514) 283-3361

* Les bureaux régionaux du MEIR de Sherbrooke, Trois-Rivières, Drummondville et Valleyfield répondent également pour ce programme.

Société pour l'expansion des exportations (S.E.E.)

800, Place Victoria
Pièce 2274
C.P. 124
Succursale Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1C3
Tél.: (514) 878-1881

Banque fédérale de développement (B.F.D.)

Montréal:
800, Place Victoria, pièce 1008
Montréal (Québec)
H4Z 1C8
Tél.: (514) 283-3657

Québec: 871, Chemin St-Louis
Québec (Québec)
G1S 1C1
Tél.: (418) 694-3942

La BFD possède également des succursales dans les villes suivantes: Sept-Iles, Rimouski, Chicoutimi, Lévis, Trois-Rivières, Drummondville, Sherbrooke, Granby, Valleyfield, Lasalle, Laval, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Saint-Jérôme, Rouyn-Noranda, Longueuil et Hull.

Agence canadienne de développement international (ACDI)

200, Promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4
Tél.: (819) 997-7901

ORGANISMES PROVINCIAUX

Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT)

Montréal: 1, Place Ville-Marie
23e étage
Montréal (Québec)
H3B 3M6
Tél.: (514) 873-5581

Québec: 710, Place d'Youville
Bureau 1.03
Québec (Québec)
G1R 4Y4
Tél.: (418) 643-8993

Beauce: 11535, 1re Avenue
Bureau 504
Saint-Georges-Est (Québec)
G5Y 2C7
Tél.: (418) 228-9537

Baie-Comeau Centre commercial Laflèche
625, boul. Laflèche
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
Tél.: (418) 589-5715

Hull:	Place du Centre Edifice Jos Montferrand, 6e étage 170, rue Hôtel de Ville Hull (Québec) J8X 4C2 Tél.: (819) 771-6239
Jonquière:	Edifice Marguerite Belley 3950, boul. Harvey 4e étage, bureau E Jonquière (Québec) G7X 8L6 Tél.: (418) 547-9336
Laval:	1435, boul. Saint-Martin ouest Bureau 505 Chomedey, Laval (Québec) H7S 2C6 Tél.: (514) 668-6535
Longueuil:	Edifice Montval, bureau 104 201, Place Charles Lemoyne Longueuil (Québec) J4K 2T5 Tél.: (514) 873-4446
Montmagny:	68, rue du Palais de Justice Montmagny (Québec) G5V 1P5 Tél.: (418) 248-3331
New-Carlisle:	Rue de l'Eglise New-Carlisle, Bonaventure (Québec) G0C 1Z0 Tél.: (418) 752-2220
Noranda:	180, boul. Rideau, bureau 220 Noranda (Québec) J9X 1N9 Tél.: (819) 762-0865
Rimouski:	337, rue Moreault Rimouski (Québec) G5L 1P4 Tél.: (418) 722-3577

Saint-Jérôme: Edifice administratif, bureau 402
85, rue De Martigny ouest
Saint-Jérôme, Terrebonne (Québec)
J7Y 3R8
Tél.: (514) 436-6331

Sherbrooke: 740, rue Galt ouest
Bureau 303
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3
Tél.: (819) 565-0205

Trois-Rivières: Edifice Capitanal
100, rue Laviolette, 3e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
Tél.: (819) 379-6776

Victoriaville: Edifice Provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec)
G6P 4E3
Tél.: (819) 752-9781

Société de développement industriel (SDI)

Montréal: Edifice Tour de la Bourse
C.P. 276
Bureau 4205
Montréal (Québec)
H4Z 1E8
Tél.: (514) 873-4375

Québec: 1126, chemin St-Louis
Bureau 700
Québec (Québec)
G1S 1E5
Tél.: (418) 643-5172

Sherbrooke: 740, rue Galt ouest
Bureau 303
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3
Tél.: (819) 565-1224

Victoriaville: Edifice Provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec)
G6P 4E3
Tél.: (819) 752-4521-22

Jonquière: M.I.C. Centre administratif
4e étage
Boul. Harvey
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
Tél.: (418) 547-9771

Trois-Rivières: 100, rue Laviolette
3e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
Tél.: (819) 379-3012

Rimouski: 337, rue Moreault
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
Tél.: (418) 722-3582

Ministère du Revenu (MRO)

Montréal: 3, Complexe Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1A4
Tél.: (514) 873-2611

Québec: 3800, rue Marly
Ste-Foy (Québec)
G1X 4A5
Tél.: (418) 659-6500

Ministère des Communications (MCO)

Direction des programmes
580, Grande-Allée est
Suite 360
Québec (Québec)
G1R 2K2
Tél.: (418) 643-1965

Ministère de la Science et de la Technologie (MST)

875, Grande-Allée est
Edifice H, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 4Y8
Tél.: (418) 643-5570

Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

Montréal:
245, boul. Hymus
C.P. 570
Pointe-Claire (Québec)
H9R 1G6
Tél.: (514) 694-3330

Québec:
333, rue Franquet
C.P. 9038
Ste-Foy (Québec)
G1V 4C7
Tél.: (418) 659-1550

Ministère du Commerce extérieur (MCE)

Montréal:
1, Place Ville-Marie
23e étage
Montréal (Québec)
H3B 3M6
Tél.: (514) 873-5273

Québec:
1041, rue de la Chevrotière
Edifice G, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5E9
Tél.: (418) 643-2874

Office de planification et de développement du Québec (OPDQ)

Montréal:
440, boul. Dorchester ouest
7e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1V7
Tél.: (514) 873-5511

Québec:	Edifice G Bloc 2, 1er étage 1060, Conroy Québec (Québec) G1R 5E6 Tél.: (418) 643-4957
Rimouski:	337, rue Moreault Rimouski (Québec) G5L 1P4 Tél.: (418) 722-3566
Jonquière:	50, boulevard Harvey Jonquière (Québec) G7X 8L6 Tél.: (418) 547-5789
Trois-Rivières:	100, rue Laviolette 3e étage Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9 Tél.: (819) 379-6617
Sherbrooke:	740, rue Galt ouest Bureau 104 Sherbrooke (Québec) J1H 1Z3 Tél.: (819) 565-8155
Longueuil:	Edifice Montval 201, Place Charles-Lemoyne 3e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Tél.: (514) 873-3604
Saint-Jérôme:	85, rue de Martigny ouest 5e étage Saint-Jérôme (Québec) J7X 3R8 Tél.: (514) 432-3880
Hull:	Centre administratif 170, rue Hôtel-de-Ville Bureau 7.120 Hull (Québec) J8X 4C2 Tél.: (819) 770-4512

Rouyn-Noranda: 180, boulevard Rideau
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 1N9
Tél.: (819) 762-3561

Hauterive: 625, boulevard Laflèche
Bureau 352
Hauterive (Québec)
G5C 1C5
Tél.: (418) 589-4345

Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC)

801, rue Sherbrooke est
4e étage
Montréal (Québec)
H2L 1K7
Tél.: (514) 873-7768

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu (MMSR)

Pour les programmes P.R.E.T., il suffit de contacter le Centre de travail Québec (C.T.Q.) le plus près.

SECTION 4: ENQUETE SUR LE CONTENU DU REPERTOIRE ET SUR LES EXPERIENCES AVEC LES ORGANISMES DISPENSATEURS D'AIDE

Dans le but d'améliorer ce répertoire lors d'une version subséquente, et dans le but également de démarrer une étude sur l'adéquation des programmes aux besoins des entreprises, nous avons inclus un bref questionnaire sur la pertinence et le contenu du répertoire (section A) et sur les expériences que les entreprises ont pu vivre auprès des organismes dispensateurs d'aide (section B).

Afin de satisfaire ces objectifs, nous vous prions donc de bien vouloir répondre à ce bref questionnaire et de nous le faire parvenir par retour du courrier à l'adresse suivante:

Ministère des Communications du Québec
Direction du développement des politiques
en télécommunications
580, Grande-Allée est, suite 460
QUEBEC (Québec)
G1R 2K2

A. LE REPERTOIRE ET SON CONTENU

1. Vous croyez que ce répertoire sera:

   ☐ très utile

   ☐ plutôt utile

   ☐ inutile

2. A votre connaissance, l'information incluse dans ce répertoire est-elle exacte?

   ☐ oui

   ☐ non

   Si non, préciser _____

   _____

   _____

3. Croyez-vous que la présentation des programmes, en fonction du cycle de production d'un bien ou d'un service, est adéquate?

   ☐ oui

   ☐ non

   Suggestion: _____

   _____

   _____

4. Croyez-vous que les variables incluses dans ce répertoire sont suffisantes?

   ☐ oui

   ☐ non

   Suggestion: _____

   _____

   _____

B. EXPERIENCES VECUES AUPRES DES ORGANISMES DISPENSATEURS D'AIDE

1. Avez-vous déjà demandé de l'aide auprès d'un organisme gouvernemental?

   ☐ non (fin du questionnaire)

   ☐ oui

   Si oui, lesquels: _____

   _____

   _____

2. Sur quoi portait votre demande?

   ☐ R et D

   ☐ Financement à l'investissement

   ☐ Commercialisation

   ☐ Exportation

   ☐ Gestion

   ☐ Main-d'oeuvre

   ☐ Autres Préciser _____

   _____

3. Avez-vous obtenu l'aide recherchée?

   ☐ oui

   ☐ non

   Si non, quels ont été les motifs du refus? _____

   _____

   _____

   _____

4. Décrivez et commentez brièvement votre expérience.

_____

_____

_____

_____

_____

Adresse de retour: Direction du développement des politiques
en télécommunications
a/s Serge Lavallée
580, Grande-Allée est
4e étage, suite 460
OUEBEC (Québec)
G1R 2K2

BIBLIOGRAPHIE

Guide des programmes d'aide offerts aux entreprises québécoises
Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, 1981

Aide (Assistance et information pour le développement de l'entreprise)
Département d'Etat au développement économique, 1980

Guide des services offerts à l'exportateur québécois
Ministère du Commerce extérieur du Québec, 1983

L'appui du gouvernement du Canada au développement technologique
Ministère d'Etat aux Sciences et à la Technologie du Canada, 1983

Télidon
Programme de médiatisation des contenus
Appel de propositions
Ministère des Communications du Canada, 1983

Gouvernement du Québec
Budget 1983-1984
Discours sur le budget, mai 1983

A votre crédit
Le programme de crédit d'impôt spécial à l'investissement
Gouvernement du Canada
Ministère de l'Expansion économique régionale, 1981

Programme de développement industriel et commercial
Le renouveau industriel canadien
Gouvernement du Canada, septembre 1982

Information
Ministère de l'Expansion industrielle régionale du Canada, 1983

Au service des entreprises
Gouvernement du Canada, novembre 1982

Pari
Programme d'aide à la recherche industrielle
Conseil national de recherche du Canada

Possibilités de développement pour l'industrie et le commerce du Canada
Expansion économique régionale, 1981

Panorama
Journal du personnel d'Emploi et Immigration Canada
Août 1983 (édition spéciale)

Inventaire des programmes d'aide face au secteur de l'informatique
André Coupet, juin 1982

Bulletin de la Science et de la Technologie
Ministère du Conseil exécutif, vol. 2, no 1, mai 1983

Une série de brochures explicatives sur les divers programmes a également été consultée, dont les suivantes:

- Programmes de création d'emplois dans le secteur de la science et de la technologie.
- Avec la SDI, préparez l'avenir. Sommaire des programmes de la SDI.
- Des compétences au service des PME.
- Pecec, une présence régionale.
- Programme de développement des marchés d'exportation (PDME).
- Prêts aux petites entreprises (P.P.E.).
- Programme d'expansion des entreprises (P.E.E.).
- Programme d'aide à la micro-électronique (P.A.M.).

POOR

QUALITY

ORIGINAL